MAROCAINS DU MONDE

Programme national d'accompagnement des MRE pour les vacances estivales de l'année 2010

Ce programme, mis en place par le Ministère chargée de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger (MCMRE), s'articule autour de 4 axes majeurs:

Mise en place d'un dispositif de Veille Juridique sur les Droits des Migrants (VJDM) au sein du MCMRE

a gestion et le suivi des problèmes des migrants passent d'abord par une très bonne maîtrise de l'environnement juridique de la migration sur tous les plans. Aujourd'hui, la mise en place d'une veille juridique, en matière de droit des migrants, trouve sa pleine justification.

Le Maroc est engagé dans un effort permanent de modernisation de la justice, d'ores et déjà, concrétisée par plusieurs réformes juridiques d'envergure (Code le la famille, Code de travail, le Code pénal...). D'autre part, la politique nationale se voudrait cohérente, ambitieuse et destinée à garantir les droits et la dignité des MRE tout en leur assurant une pleine citoyenneté au Maroc.

Par ailleurs, beaucoup de migrants, particulièrement les catégories vulnérables, méconnaissent les lois des pays d'accueil et ont du mal à faire respecter leurs droits et subissent des discriminations au travail et dans leur vie quotidienne.

Dans ce cadre, un projet portant sur la mise en place d'une veille juridique, a été lancé, pour un bon suivi des droits acquis des migrants dans les pays d'accueil.

La VJDM sera réalisé en étroite collaboration avec les départements ministériels concernés, les missions diplomatiques et consulaires, les instances et institutions juridictionnelles, les Organisations de la société civile, les universitaires et les spécialistes des Nouvelles Technologies d'information et de Communication.

De quelle veille juridique s'agit-il?

Elle consiste à assurer le suivi et l'écoute des doléances des MRE;

- Elle intègre naturellement la veille législative et réglementaire;
- Elle permet de signale 1) Les situations dans les pays où il y a une insuffisance des droits ET 2) les situations dans les pays où les droits ne sont pas respectés

Elle permet donc de favoriser la réactivité du Ministère face aux différentes situations.

Quels sont les utilisateurs cible de la VJDM?

- ♦ Les migrants,
- Les services diplomatiques et consulaires
- ♦ Les avocats et les associations,
- ♦ Tous les services dédiés aux MRE.

Dispositif d'assistance juridique mis en place au sein du MCMRE

Un pôle juridique a été mis en place au sein du MCMRE. Il a pour mission principale la défense les droits et intérêts des MRE. En plus d'un Service des Requêtes qui reçoit et traite les doléances des MRE, deux juges sont mis à la disposition de la communauté marocaine résidant à l'étranger pour assister, conseiller et répondre aux interrogations des MRE. Par ailleurs, une assistance juridique est accordée aux MRE se trouvant dans une situation économique et sociale difficile, pour faire valoir leurs droits.

Juges délégués :

- 1) Maitre Ahmed Mazari;
- 2) Maitre Jawad Alldrissi AlKittouni.

Source: Communiqué MCMRE

1. AXE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Comme bon nombre de migrants profitent de leurs vacances pour régler certains de leurs problèmes au Maroc, il a été décidé de:

- Mettre en place une permanence et renforcer les services chargés d'accueil au sein du Ministère.;
- Activer le comité central interministériel pour le traitement des requêtes;
- Organiser des ateliers de sensibilisation et de formation dans le domaine du code de la famille;
- Aménager un espace pour l'accueil et le traitement des requêtes des MRE auprès des agences régionales de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences dans les villes suivantes : Tanger, Fès, Marrakech, Settat, Agadir, Oujda et Casablanca.

2. AXE CULTUREL

Afin de consolider les liens avec la mère patrie et de faire découvrir, aux MRE ses richesses culturelles, cette année verra:

- L'organisation de la deuxième édition des universités d'été, au profit de 500 jeunes MRE, en partenariat avec onze universités Marocaines;
- ◆ La participation de 160 enfants, issus de familles défavorisées résidant au Sénégal, en Algérie, en Tunisie et en Lybie, au programme des vacances d'été:
- ◆ La participation de 220 jeunes Marocains résidant à l'étranger aux festivités de la fête du Trône;
- L'organisation du premier Forum des jeunes marocains du monde avec la participation de 500 jeunes venant de l'étranger et de jeunes acteurs associa-

tifs au Maroc;

 L'organisation de la 7ème édition du Raid des Marocains du Monde avec la participation de plus de 150 personnes.

3. AXE ÉCONOMIQUE ET DE DÉVELOP-PEMENT

Trois actions visent à catalyser l'investissement des MRE; notamment dans leurs régions d'origine. Il s'agit de:

- La mise en place des mécanismes d'accompagnement du Fonds de la promotion des investissements des Marocains du Monde « MDM Invest ».
- La mise en œuvre du programme de soutien de la création de 1000 petite et moyenne entreprise au profit des MRE au Maroc avec la participation de l'Agence Française du Développement.
- Du lancement du programme d'accompagnement des investisseurs MRE originaires des régions des oasis du sud

4. INFORMATION ET COMMUNICATION

Outre le lancement du nouveau portail électronique du Ministère, le MCMRE organise cette année, des rencontres avec les MRE dans les willayas et les provinces du Royaume en présence des Wallis, Gouverneurs et les Responsables des services extérieurs concernés par les affaires de la communauté Marocaines. Ces rencontres auront lieu notamment à: Imentanout, Tinghir, Guelmim, Khénifra, Taza, Khouribga, Lefquih Bensaleh, Larache, Oujda et Berkane.

Une journée d'étude sera également organisée, à l'occasion de la journée nationale de la communauté marocaine résidant à l'étranger sur le thème « le rôle du soutien juridique dans la protection des droits de l'immigré » avec la participation d' experts et spécialistes du Maroc et de l'étranger.

Les nouveautés de l'opération de transit 2010

s'agit d'actions qui visent à réduire le temps de transit entre l'Europe et le Maroc, à améliorer la sécurité des usagers et à permettre aux migrants de mieux profiter de leurs vacances plutôt que d'en passer une bonne partie devant des guichets administratifs en vue de régler certains de leurs problèmes dans la mère patrie.

Ces actions se résument comme suit:

- Mise en service du port de Tanger-Med qui, outre l'amélioration de la qualité des services, permet de réduire la durée de transit de moitié tout en augmentant sensiblement le nombre de voyages;
- Lancement du passeport biométrique et assouplissement des procédures pour l'obtention des titres de voyages;
- Mise en œuvre d'un nouveau système de contrôle de l'intérieur des véhicules au

- niveau du port méditerranéen de Tanger;
- Amélioration des conditions d'accueil dans les ports et les aéroports;
- Renforcement de la liaison routière entre la ville de Tanger et le port Tanger Med.;
- Renforcement du contrôle technique des navires et des véhicules de transport international;
- Renforcement de la sécurité au niveau des postes aux frontières et dans les aires de repos;
- Mobilisation du personnel médical et mise à leur disposition d'ambulances au niveau des principaux réseaux routiers au Maroc;
- Création de cellules sous l'autorité directe des Wallis et des Gouverneurs afin de résoudre les problèmes urgents des

marocains résidant à l'étranger en coordination avec le Bureau Central de Coordination au siège de l'Etat Major des Forces Armées Royales à Rabat sous la direction de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité et en collaboration avec les différents secteurs concernés;

Mobilisation exceptionnelle des postes consulaires par l'adoption des mesures simplifiées pour faciliter aux MRE l'obtention des documents de voyages dans un court délai et mise en place des permanences afin de répondre aux demandes des citoyens.



MAROCAINS DU MONDE

Activités culturelles estivales

150 MRE venus des différents pays d'accueil, avec la participation exceptionnelle des élus marocains ou d'origine marocaine résidant à l'étranger en tant qu'invités d'honneur, participent à la 7ème édition du Raid des Marocains du Monde!

ans le cadre du programme d'accompagnement des marocains d u monde durant la période estivale, le Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger organise, du 14 au 21 Juillet 2010, la septième édition du Raid des Marocains du Monde. Cette édition sera marquée par un circuit exceptionnel traversant les provinces du sud du Royaume avec la participation de plus de 150 MRE et amis du Maroc, notamment les élus d'origine marocaine, en tant qu'invités d'honneur de cette 7ème édi-

Les participants auront l'occasion de découvrir les richesses naturelles et culturelles de la région et aussi les avancées remarquables de nos provinces sahariennes sur les plans économique, social et culturel...

Objectifs de la 7ème édition du Raid :

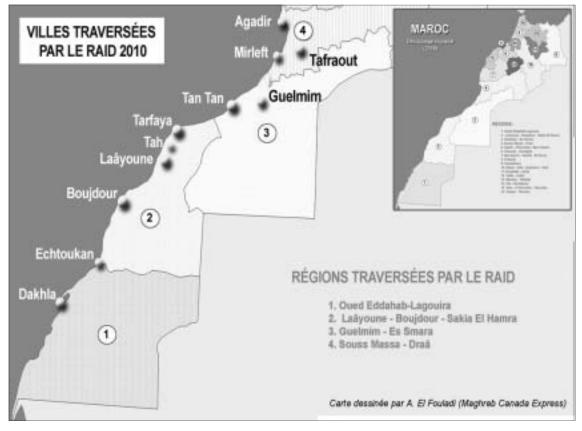
 Mettre en exergue les efforts entrepris par le Maroc pour le développement des provinces du Sud

- Faire découvrir aux participants les richesses naturelles et culturelles ainsi que les potentialités touristiques et économiques des provinces sahariennes.
- Intégrer les MRE dans la nouvelle dynamique initiée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI pour la promotion et le développement des provinces du Sud.
- Informer les participants, notamment les élus d'origine marocaine et leurs homologues étrangers sur le projet d'autonomie des provinces du Sud.

Programme parallèle :

Tout au long du parcours, plusieurs activités sont programmées dont:

- Des visites guidées des sites historiques et touristiques de la région;
- L'organisation de rencontres avec les chefs des tribus Sahraouis et les



membres de la société civile de la région ;

 Des rencontres avec les membres du Conseil Royal Consultatif pour les Affaires Sahariennes (CORCAS);

Des visites des grands chantiers de développement des provinces du Sud marocain; Des soirées artistiques animées par des groupes folkloriques de la région .

Source: Communiqué du MCMRE

Célébration de la Journée Nationale 2010 du Migrant, sous le thème de la protection des droits des MRE

a conférence internationale organisée les 12 et 13 octobre 2009, sous le thème de «l'impact des crises sur la migration» a mis l'accent sur la nécessité de protéger les droits des migrants notamment en temps de crise et d'évoluer vers une prise en charge conjoncturelle des difficultés soulevées par les migrants à une prise en compte de la dimension migration dans l'élaboration des politiques publiques à même de garantir aux migrants dans l'accès à leurs droits économiques, sociaux et culturels

Une rencontre qui sera organisée, le 10 août , à l'occasion de la célébration de la journée nationale du migrant, sera l'occasion , cette année, d'approfondir la réflexion sur cette thématique et dégager les premiers éléments d'une stratégie nationale dans ce domaine.

Objectifs de cette rencontre :

Sensibiliser les MRE à leurs droits

dans les pays d'accueil;

- Évaluer l'application des conventions bilatérales et multilatéral relatives à la protection des droits des migrants et évaluer leur mise en œuvre.
- Dresser un état des lieux d'organismes et de dispositifs mis en place dans les pays d'accueil pour défendre les droits des migrants;
- Élaborer d'une vision partagée par l'ensemble des partenaires dans la perspective de doter le Maroc d'une stratégie nationale dans ce do-

Des chercheurs et juristes spécialisés dans la question , des ONG nationales et internationales , des syndicats et associations ainsi que des Institutions publics concernées participent à cette rencontre.

Source: Communiqué du MCMRE

Festivités commémorant le 11^{ème} anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohamed VI

e Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger, a tenu cette année, en tant qu'année internationale de la jeunesse, à faire participer à cette glorieuse manifestation les jeunes de la communauté marocaine résidant à l'étranger.

Cette catégorie constitue, en effet, l'espoir et l'avenir du Maroc compte tenue des rôles qu'elle peut jouer aussi bien pour la défense

de la cause nationale que pour le développement économique, social et culturel dans leur pays d'origine.

Plus de 220 jeunes marocains et marocaines venus de 42 pays du monde, dont l'âge ne dépasse pas 35 ans, participent aux festivités de la fête du Trône de cette année. Ils sont répartis selon les catégories socio-professionnelles suivantes :



- Hauts cadres: 32%;
- Hommes d'affaire: 12%;
- Artistes et sportifs: 3%;
- Fonctionnaires: 18%;
- Élus: 6%;
- Acteurs sociaux: 6%;
- Étudiants et chercheurs: 13%;
- Salariés : 9%;
- ♦ Autres: 1%.

MAROCAINS DU MONDE

Promotion des investissements des MRE au Maroc

Pour accompagner et promouvoir les investissements des Marocains résidant à l'Étranger dans leur pays d'origine, le Ministère chargée de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger a pris 4 mesures concrètes :

I- MISE EN PLACE D'UN FONDS «MDM Invest » :

Ce fonds a pour objectifs de promouvoir les investissements des Marocains résidant à l'étranger au Maroc et contribuer ainsi au développement économique et social du Maroc, notamment au niveau local et régional

Le fonds est articulé autour de :

- Un apport en fonds propres (en devises): au moins 25%;
- 2. Une subvention de l'Etat: 10%;
- 3. Un crédit bancaire: au plus 65%.

Conditions:

- L'apport en fonds propres des MRE doit se faire en devises dans le cadre du projet d'investissement;
- Le montant de l'investissement doit être égal, au moins, à 1 million de Dirhams;
- La subvention de l'Etat est plafonnée à 5 M DH;
- L'instruction du dossier est assurée par les banques.
- Le mécanisme est géré par la « Caisse Centrale de Garantie » qui assure le déblocage de la subvention de l'Etat pour les projets d'investissement retenus.

Pour la mise en œuvre du fonds « MDM Invest » le Ministère chargée de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger a mis en place une cellule d'accompagnement des investissements des MRE, cette structure a pour principales missions :

- Informer et orienter les investisseurs potentiels sur les différents secteurs de l'économie,
- Assister les porteurs de projets qui le souhaitent durant toutes les étapes, de la conception jusqu'à la réalisation de leur investissement.
- Identifier et évaluer les formes de partenariat avec les acteurs locaux pour promouvoir et accompagner les investissements des MRE dans leur région d'origine.

II- LANCEMENT DU PROGRAMME DE CRÉATION DE 1000 PME AU MAROC PAR LES RESSORTISSANTS MARO-CAINS EN FRANCE

Initié dans le cadre d'une coopération Maroc-francçaise, ce programme a pour principaux objectifs :

- Placer les Marocains de France au cœur de la mobilisation de nouvelles ressources pour contribuer au développement économique du Maroc.
- ♦ Appuyer la définition et la mise en place

d'une stratégie nationale d'accueil des investissements de la diaspora.

- Garantir un accompagnement de qualité en France et au Maroc aux promoteurs MRE.
- Accompagner la création de 1000 entreprises à l'horizon 2013.

III. IMPLICATION STRATÉGIQUE DES MRE DANS LE PROGRAMME DE DÉVE-LOPPEMENT DURABLE DE QUELQUES PROVINCES DU SUD: GUELMIM, TAN TAN, TATA, ASSA, ZAG ET TARFAYA

Ce projet a pour objectif d'encourager des MRE (Marocains résidant à l'Étranger) originaires du Sud à investir dans leur région d'origine.

Doté d'un budget initial de 9 millions de dirhams ce projet a été initié en partenariat avec l'agence de Sud et le PNUD. Il a pour objectifs:

- L'implication des MRE dans le processus de développement de leurs territoires;
- Le renforcement de l'impact des transferts de fonds MRE sur le développement territorial du Maroc;
- Le renforcement du rôle des MRE dans le marketing territorial
- ♦ Contribution à la valorisation du patri-

moine culturel oasicien dans les pays d'accueil des MRE.

 Accompagnement et orientation des MRE dans leurs projets d'investissement

IV. DAMANE ASSAKANE (GARANTIE DU LOGEMENT)

Ce mécanisme initialement prévu pour les marocains de l'intérieur, a été élargi aux MRE. L'Etat garantit 50% du risque lié au crédit et les banques garantissent les 50% restant du prêt immobilier destiné à l'achat ou à la construction d'un logement.

Les conditions pour bénéficier de Dadmane Assakane :

- Le montant du prêt ne pourra pas excéder 800 000 DH
- La durée du prêt ne peut pas dépasser
 25 ans
- 3. Aucune restriction quand au salaire mensuel perçu.

Pour encourager l'accession à la propriété, toute limitation due à un plafond concernant les salaires a été enlevée de la convention signée entre l'Etat et le GPBM (Groupe professionnel des banques du Maroc) et la CCG (Caisse centrale de Garantie).

Source: Communiqué du MCMRE





